

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 17 décembre 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 11 décembre 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Olivier GRARD, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désignée secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

**DEL 2024-12-12
BUDGET GENERAL
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2025**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéas 3 et 4, qui dispose que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux autorisations de programme et aux restes à réaliser, s'élève à : 954.383,09 €,

Considérant que cette procédure des ouvertures anticipées de crédits permet d'engager et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de **697.776 €** pour le budget général :

Fonction	Nature	Opération	Intitulé	Crédits ouverts par anticipation
020	21318	100	Construction autres bâtiments publics	60 000,00
020	2188	100	Autres immobilisations corporelles	20 000,00
020	20422	100	Subventions d'investissement	10 000,00
		Total 100	Bâtiments	90 000,00
321	21314	101	Construction bâtiments culturels et sportifs	88 276,00
30	2188	101	Autres immobilisations corporelles	40 000,00
		Total 101	Sports	128 276,00
314	21314	102	Construction bâtiments culturels et sportifs	40 000,00
314	2188	102	Autres immobilisations corporelles	10 000,00
		Total 102	Culture	50 000,00
201	21312	103	Construction bâtiments scolaires	55 000,00
201	2188	103	Autres immobilisations corporelles	10 000,00
		Total 103	Ecoles	65 000,00
512	21538	104	Autres réseaux	5 000,00
512	215738	104	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00
		Total 104	EP et réseaux	35 000,00
845	2031	105	Frais d'études	5 000,00
		Total 105	Etudes	5 000,00
020	21838	106	Autre matériel informatique	20 000,00
		Total 106	Informatique	20 000,00
551	21318	107	Construction autres bâtiments publics	5 000,00
		Total 107	Logements	5 000,00
020	2188	108	Autres immobilisations corporelles	57 000,00
		Total 108	Matériels et véhicules	57 000,00
845	2151	109	Installations de voirie	109 000,00
845	215738	109	Autre matériel et outillage de voirie	25 000,00
026	2116	109	Cimetières	16 000,00
		Total 109	Voirie et Espaces Verts	150 000,00
020	21318	111	Construction autres bâtiments publics	60 000,00
		Total 111	Economies d'énergies	60 000,00
020	21318	117	Construction autres bâtiments publics	5 000,00
		Total 117	Mise en accessibilité	5 000,00
845	2158	118	Autres installations, matériel et outillage techniques	17 500,00
		Total 118	Vidéoprotection	17 500,00
020	4581		Opérations pour compte de tiers	10 000,00
		Total 4581		10 000,00
		TOTAL		697 776,00

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241217-DEL2024-12-12-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur des montants précisés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 17 décembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 20 DEC. 2024

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241217-DEL2024-12-12-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241217-DEL2024-12-12-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024